



Rapport d'évaluation de la contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a commandé une évaluation de la contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH). Le rapport parvient à la conclusion que cette nouvelle contribution soutient efficacement l'économie herbagère et limite le recours aux aliments concentrés dans l'élevage de ruminants. La contribution PLVH renforce ainsi la production de lait et de viande adaptée aux conditions locales.

La PLVH est un système de production pour lequel la Contribution a créé une contribution spécifique au 1er janvier 2014, dans le cadre de la politique agricole 2014-2017. Dans son message concernant l'évolution future de la politique agricole dans les années 2014–2017 (p. 2007), le Conseil fédéral avait fixé les objectifs suivants pour ce programme : contribuer à limiter l'utilisation d'aliments concentrés dans la production de ruminants, assurer à long terme l'avantage concurrentiel de la Suisse dans le domaine de la transformation des fourrages grossiers et soutenir la stratégie qualité.

L'OFAG a chargé Agroscope d'évaluer la contribution PLVH afin de déterminer si ces objectifs pouvaient être atteints. Il lui a aussi demandé de détecter les points faibles du dispositif et de formuler des recommandations pour améliorer le programme. Le rapport sur l'évaluation de la PLVH est désormais achevé ; il fournit des informations importantes sur l'efficacité du programme et propose des analyses détaillées pouvant être utilisés pour son développement futur. Un groupe de travail créé par l'OFAG discutera prochainement de l'évolution à venir afin de la consolider.

Les auteurs du rapport ont conduit des enquêtes écrites et téléphoniques auprès des agriculteurs, des parties prenantes des branches en amont et en aval directement concernées par la PLVH et des organes d'exécution et de contrôle, et procédé à des évaluations statistiques des résultats des enquêtes et des données du dépouillement central.

L'évaluation montre qu'en 2014 et 2015, environ 75 % des exploitations ont reçu la contribution PLVH. La participation a été particulièrement forte dans les régions de montagne et dans les exploitations biologiques. Il en a été de même pour les exploitations de vaches mères ainsi que les exploitations ovines, caprines et équinées.

Entre la moitié et les deux tiers des exploitations produisant du lait commercialisé ne répondaient pas aux exigences avant leur participation au programme, ce qui a impliqué une adaptation de l'alimentation. Un des enseignements les plus importants du

rapport est qu'en 2014 et en 2015, grâce au programme, la part d'aliments concentrés dans la ration alimentaire des vaches laitières n'a pas augmenté, alors que cette part a continué à s'accroître de manière significative dans les exploitations qui ne participaient pas au programme. Le même constat vaut pour la part d'herbe dans la ration alimentaire dans les exploitations élevant du bétail laitier. Par contre, le programme n'a pas permis de réduire la part de maïs ensilé dans la ration alimentaire durant les deux premières années du programme.

Le contrôle du respect des charges et notamment du recours déclaré aux aliments concentrés est le principal point faible détecté.

L'OFAG porte un regard critique sur la quantification – qui figure dans le rapport – de l'influence de la PLVH sur l'évolution du prix du lait suisse. Ce calcul se fonde en effet sur des modélisations. Celles-ci intègrent notamment des hypothèses contestables sur les élasticités de l'offre. Or, les influences sur le prix du lait sont diverses et sujettes à des changements constants ; il est dès lors difficile de les modéliser avec précision.

Des informations complémentaires et les conclusions de cette enquête sont publiées dans le rapport d'évaluation du programme PLVH, disponible sur le site de l'OFAG.

Contact / Renseignements :

Laurent Nyffenegger, Office fédéral de l'agriculture OFAG, secteur Paiements directs - Programmes, laurent.nyffenegger@blw.admin.ch

Newsletter Quoi de neuf à l'OFAG ?, août 2017